



AVIS PUBLIC

AVIS DE PROMULGATION RÈGLEMENT NUMÉRO 786

Avis est par les présentes donné que lors de la séance ordinaire tenue le 3^e jour du mois de février 2020, le conseil de la Municipalité de Notre-Dame-du-Mont-Carmel a adopté le règlement numéro 786 intitulé « Règlement d'emprunt décrétant des dépenses en immobilisations ».

Procédure effectuée pour l'adoption du règlement :

Avis de motion et dépôt d'un projet	13 janvier 2020
Adoption du règlement numéro 786	3 février 2020
Journée d'enregistrement	27 février 2020
Approbation par le ministère des Affaires municipales et de l'Habitation	20 avril 2020

Ledit règlement est déposé à mon bureau à l'hôtel de ville où toute personne intéressée peut en prendre connaissance aux heures d'ouvertures. Ledit règlement entrera en vigueur selon la Loi.

Donné à Notre-Dame-du-Mont-Carmel ce 29 avril 2020.

Danny Roy, directeur général et secrétaire-trésorier